



A Montreuil, Le 28 septembre 2017

## **Interpellation aux députés(es),**

### ***Procès « pénibilité »***

Mesdames, Messieurs les Députés(es),

Permettez-moi de vous interpeller par le biais de ce courrier sur une question de Justice Sociale.

Le 4 avril 2014, notre Commission Exécutive Fédérale CGT de la Construction, du Bois et de l'Ameublement décide de se rendre au siège de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), rue de la Pérouse à Paris afin d'exiger la reconnaissance de la Pénibilité dans nos métiers de la construction par un départ anticipé à 55 ans.

Pour rappel, sur le périmètre du Bâtiment et des Travaux Publics entre 2008 et 2014 ont été recensés 1014 morts au travail. On déplore également un accident de travail toutes les 5 minutes. 30000 à 35000 salariés dont la moyenne d'âge est de 52 ans sont contraints de quitter nos professions pour insuffisance physique liée à la pénibilité de nos métiers. 30 % de ces salariés finiront au RSA.

Notre combat est légitime, d'autant qu'il est clairement écrit dans le préambule d'un accord du BTP de 2012, que tous nos métiers sont pénibles.

La Fédération Française du Bâtiment dépose plainte contre Philippe CHRISTMANN, Administrateur de notre Fédération pour avoir osé jeter des confettis et utiliser de la peinture à l'eau.

Le 16 décembre 2016, notre administrateur est condamné en première instance à 17 000 euros d'amende pour dégradation mineure.

Madame le Procureur de la République a estimé que la justice n'avait pas assez sanctionné, elle décide de faire appel de ce jugement afin d'obtenir une peine de prison, ce afin de criminaliser notre camarade.

Vouloir détruire, de manière personnelle et ciblée, un homme pour avoir participé à une action décidée collectivement relève de pratique connue datant des années noires de la France.

Le 16 octobre prochain se tiendra l'appel de ce jugement. Notre Fédération appelle à une journée d'action et de témoignages avec un rassemblement place du Châtelet à partir de 11 heures 30.

Vous êtes invités à apporter votre soutien et votre contribution.

Le hasard du calendrier fait que ce 16 octobre est pour nous et les salariés de la profession une date anniversaire tragique. En effet, le 16 octobre 1979, une tornade s'est abattue sur Nice. Les salariés qui construisaient l'extension de l'aéroport de Nice ont demandé à leur employeur d'être mis en intempérie. Ce dernier a refusé et malheureusement, les fortes pluies ont entraîné un éboulement qui a coûté la vie de 9 salariés ...

Vous comprendrez qu'à travers ce procès, ce sont les libertés syndicales qui sont atteintes, libertés fondamentales de notre République. Nous vous demandons de soutenir notre action afin d'obtenir la relaxe de Philippe CHRISTMANN, administrateur de la fédération.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs les Députés(es), l'expression de ma considération la plus distinguée.

Serge PLECHOT  
Secrétaire Général de la Fédération



*PS : Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Monsieur Bruno BOTHUA au 06 86 00 06 98.*

**FNSCBA CGT**

**Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement**

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02 / Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris  
Boîte aux lettres (e-mail) : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) – Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)